

---

## Veille hebdomadaire SYNCOST

---

N°17 – 7 janvier 2013

### SOMMAIRE

<b>L'ESSENTIEL</b>	<b>2</b>
<b>A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT</b>	<b>3</b>
A.1. Agendas ministériels	3
A.2. Conseil des ministres	3
A.3. Travaux ministériels	3
<b>B. AGENDA PARLEMENTAIRE</b>	<b>6</b>
B.1. Agenda de l'Assemblée nationale	6
B.2. Agenda du Sénat	6
<b>C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES</b>	<b>8</b>
C.1. Travaux de l'Assemblée nationale	8
C.2. Travaux du Sénat	9

## L'ESSENTIEL

### Agenda Ministériel

#### Pierre Moscovici

- **Jeudi 10 janvier** : Installation de l'instance de consultation des entreprises sur le programme de simplification de leurs démarches administratives et de leur environnement réglementaire en présence de Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre chargée de la réforme de l'Etat et de Mme Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME (Bercy).

#### Fleur Pellerin

- **Jeudi 10 janvier** : Entretien avec Laurence Parisot, présidente du MEDEF

### Conseil des ministres

- Présentation du programme de travail du Gouvernement pour 2013

### Agenda de l'Assemblée nationale

- **Jeudi 17 janvier** : auditions, ouverte à la presse sur « les arrêts de travail » par la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale

## A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

### A.1. Agendas ministériels

#### Pierre Moscovici

- **Jeudi 10 janvier** : Installation de l'instance de consultation des entreprises sur le programme de simplification de leurs démarches administratives et de leur environnement réglementaire en présence de Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre chargée de la réforme de l'Etat et de Mme Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME (Bercy).

#### Arnaud Montebourg

- **Mardi 8 janvier** : Entretien avec M. Nicolas Dufourcq, Directeur général de la Banque Publique d'Investissement
- **Mardi 8 janvier** : Entretien avec Mme Jeanne-Marie Prost, Médiatrice du crédit aux entreprises

#### Fleur Pellerin

- **Jeudi 10 janvier** : Entretien avec Laurence Parisot, présidente du MEDEF

### A.2. Conseil des ministres

(Compte-rendu intégral)

#### **COMMUNICATION - LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT**

Le Premier ministre a présenté une communication relative au programme de travail du Gouvernement.

Le Président de la République a fixé un cap : tout doit être mis en œuvre pour l'emploi. Le Gouvernement, dans le contexte économique et social d'aujourd'hui, a une responsabilité particulière, celle de rétablir les équilibres bouleversés par la crise et les politiques de ces dix dernières années. C'est ce qui justifie les efforts engagés. Il faut redonner espoir et bâtir les contours du « nouveau modèle français », compétitif et solidaire.

1. **Le rétablissement des comptes publics est un préalable.** Les chiffres définitifs du budget de l'Etat pour 2012 seront connus le 15 janvier. Ils conforteront la crédibilité de la trajectoire budgétaire. Une vigilance particulière sera nécessaire dans l'exécution de la loi de finances pour 2013. C'est la condition pour rétablir des marges de manœuvre et la contrepartie légitime de l'effort fiscal qui est demandé aux Français. A ce titre, comme le Président de la République l'a annoncé le 31 décembre, la contribution exceptionnelle sur les plus hauts revenus sera réaménagée pour tenir compte de la décision du Conseil constitutionnel, sans en changer le principe. **Dès le printemps, les mesures d'économies seront précisées, notamment celles prévues dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, et la préparation du budget 2014 sera engagée.** Cette procédure sera désormais plus exigeante et plus transparente, puisque placée sous le contrôle du Haut conseil des finances publiques, qui sera installé en mars.

2. La bataille pour l'emploi est la première priorité de cette année 2013. Elle mobilisera l'ensemble du Gouvernement. Pour les emplois d'avenir, l'objectif est d'insérer 100 000 jeunes à la fin de l'année 2013. Le contrat de génération sera discuté dès la rentrée parlementaire, avec, pour objectif final, 500 000 embauches de jeunes en CDI et le maintien dans l'emploi de 500 000 seniors. Le Gouvernement souhaite également que la négociation sur la sécurisation de l'emploi débouche sur un accord ambitieux, qui ouvre aux entreprises les facultés d'adaptation dont elles ont besoin et apporte aux salariés les sécurités nécessaires. Le Gouvernement préparera un projet de loi sur ces sujets dès l'issue de la négociation. Les entreprises ont un rôle majeur à jouer

dans cette bataille. Elles devront bénéficier du meilleur environnement et faire évoluer leur gouvernance. Les dispositions législatives permettant aux salariés de siéger dans les conseils d'administration, de mettre fin à certains comportements en matière de rémunérations et de protéger les entreprises contre les OPA hostiles, seront présentées en conseil des ministres avant la fin du premier trimestre.

La bataille pour l'emploi exige de renforcer l'économie française. C'est le sens du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi adopté le 6 novembre dernier. Les ministres concernés ont déjà lancé la mise en œuvre des 35 décisions du Pacte, qui se poursuivra activement. Le Gouvernement se réunira en séminaire en avril pour en dresser un premier bilan. Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est d'ores et déjà mis en œuvre. Quant au dispositif d'aide aux PME et ETI confrontées à des difficultés de trésorerie, il est applicable aujourd'hui. La réforme de la juridiction commerciale sera engagée. L'un des points fondamentaux du Pacte est la mise en place d'une nouvelle politique de filières. La conférence nationale de l'industrie sera renouvelée. Inlassablement, le Gouvernement sera aux côtés des salariés confrontés à des restructurations d'entreprises, et interviendra, en lien avec les collectivités locales et les partenaires sociaux, pour anticiper et accompagner les mutations industrielles. Ce premier semestre permettra également de lancer la concertation préalable à la loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

La finance devra être mise davantage au service de l'économie. La Banque publique d'investissement, dont le Parlement vient de voter la création, tiendra son premier conseil d'administration dans les prochaines semaines, et la réforme bancaire sera débattue au Parlement dès le mois de janvier.

Le Gouvernement poursuivra son action en faveur de la réorientation de l'Europe avec la mise en œuvre effective de l'union bancaire et l'approfondissement de l'intégration solidaire. Il faut mettre en œuvre la réorientation des fonds structurels, et les programmes d'investissement dans le cadre de la BEI et des project bonds. Il faut rechercher la conclusion d'un accord équilibré sur le cadre financier pluriannuel européen pour 2014-2020, préservant la PAC, l'innovation et les politiques de cohésion territoriale

(...)

La préparation de l'avenir, c'est également une stratégie d'investissements. Conformément à l'annonce du Président de la République lors de ses vœux aux Français, cette stratégie à horizon de 2020 couvrira l'ensemble des enjeux essentiels pour notre pays : infrastructures numériques, hôpitaux, financement de la transition énergétique et de la rénovation thermique, infrastructures de transport, logement. Ce programme établira des priorités prenant en compte les capacités de financement public et privé. Dans ce contexte, le schéma national des infrastructures de transports, qui sera revu ce semestre, fixera le nouveau calendrier de réalisation des grands projets. Le Premier ministre proposera un nouveau calendrier de réalisation du réseau de transport du Grand Paris. Le Gouvernement veillera à ce que des investissements complémentaires améliorent rapidement la vie quotidienne des Français, notamment des Franciliens. Sans attendre, le Premier ministre vient de décider d'une réallocation de 2 milliards d'euros du programme d'investissements d'avenir.

La préparation de l'avenir passe par la transition énergétique. Le débat ouvert le 29 novembre dernier se déroulera tout au long du 1er semestre 2013. La proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique plus sobre sera à nouveau débattue au Parlement en février prochain. Le chantier de la fiscalité écologique sera lancé. La réforme du code minier est engagée, pour une meilleure prise en compte de l'environnement et un partage plus équitable des bénéfices tirés des ressources.

Le premier semestre 2013 sera également consacré à l'élaboration de la loi cadre sur la biodiversité, qui prévoira notamment la création de la nouvelle agence de la biodiversité annoncée par le Président de la République le 14 septembre 2012. Le grand chantier de la modernisation du droit de l'environnement est attendu par de nombreux acteurs industriels et décideurs publics locaux. Des Etats généraux auront lieu sur le sujet au mois de mai 2013.

4. Le Gouvernement continuera d'agir pour améliorer la vie quotidienne des Français. Il s'agit d'abord d'améliorer le pouvoir d'achat. Le décret modifiant les règles de revalorisation du SMIC sera présenté avant la fin du mois de janvier. S'agissant des concitoyens les plus fragiles, le Premier ministre a annoncé les principales mesures lors de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre derniers. Un plan pluriannuel sera adopté lors du Comité interministériel du 21 janvier 2013. Il sera décliné en feuilles de route

ministérielles et suivi tout au long du quinquennat. Le projet de loi relatif à la protection des consommateurs, qui sera présenté au conseil des ministres au deuxième trimestre, agira aussi sur le pouvoir d'achat des ménages.

(...)

Les Français demandent également de conforter le haut niveau de couverture du système de protection sociale, en le faisant évoluer en fonction des besoins nouveaux, et en rétablissant sa situation financière. **Le Haut conseil sur le financement de la protection sociale remettra le résultat de ses travaux à partir du printemps.** Le Gouvernement conduira les évolutions nécessaires dans la concertation, qu'il s'agisse de la politique familiale ou du système de retraites. Il faut également changer notre regard sur le grand âge. La loi d'adaptation de la société au vieillissement permettra de mieux accompagner les personnes concernées et leurs familles.

(...)

5. Les Français attendent également de l'action publique qu'elle soit plus proche, plus efficace, et plus lisible. Cette préoccupation est au cœur de la stratégie de modernisation qu'il a été décidé de mettre en œuvre. **Chaque ministre doit élaborer au premier trimestre 2013 un programme couvrant la période 2013-2015, pour simplifier l'organisation et le fonctionnement des administrations.** Le Premier ministre rappelle qu'a été décidé le 18 décembre dernier un premier programme d'évaluation de 40 politiques publiques, dont les premières seront lancées dès ce mois de janvier.

**Le projet de loi de décentralisation sera présenté en conseil des ministres au mois de mars.** Il permettra d'instaurer un véritable partenariat entre l'Etat et les collectivités, d'accroître l'engagement des collectivités locales, notamment des régions, au service de la compétitivité et de la croissance du pays, de simplifier l'action publique et de réaliser des économies en supprimant les doublons et en renforçant la mutualisation, et d'ouvrir une nouvelle étape pour la démocratie locale et la transparence du fonctionnement des collectivités. Il doit également renforcer l'armature urbaine de notre pays, avec la consécration du rôle des métropoles et des dispositions spécifiques à Paris, Lyon et Marseille. Il comportera des dispositions en matière d'égalité des territoires, pour répondre aux attentes fortes qui sont exprimées par les Français en direction des services au public dans les zones rurales ou défavorisées. Il faut redonner un nouveau souffle à la politique de la ville. Un comité interministériel se réunira en février. Les mesures concernant la remise à plat des zonages, la contractualisation et les nouvelles bases de cette politique, seront inscrites dans la loi.

**Outre-mer, le Gouvernement s'attachera notamment à mettre en œuvre les dispositions de la loi sur la régulation économique, pour lutter contre la vie chère.** Il garantira un effort de soutien à l'investissement en 2013 équivalent à l'impact de la décision du Conseil constitutionnel, et formulera des propositions pour une réforme des dispositifs incitatifs, conformément à l'engagement pris lors du débat sur la loi de finances.

(...)

Ce programme de travail est ambitieux. Le Gouvernement veillera à le mettre en œuvre avec méthode, cohérence et pédagogie. Le Président de la République pourra compter sur la mobilisation de l'ensemble du Gouvernement au service des Français pour cette nouvelle année.

### A.3. Travaux ministériels

Rien sous concernant

## B. AGENDA PARLEMENTAIRE

### B.1. Agenda de l'Assemblée nationale



Texte	Séance ou Commission	Date d'examen
Contrat de génération (amendements art. 88)	Commission des affaires sociales	Mardi 15 janvier
Questions au Gouvernement	Séance	Mardi 15 janvier Mercredi 16 janvier
<b>Sous réserve de son dépôt, Projet de loi Contrats de génération</b>	<b>Séance</b>	<b>Mardi 15 -vendredi 18 janvier</b>
<b>Auditions, ouvertes à la presse, sur " les arrêts de travail " : M. Jean-Rémy Acar, directeur général de la Fédération des particuliers employeurs de France, et M. Olivier Péraldi, directeur général de la Fédération du service aux particuliers (sous réserve): M. Jean-Luc Martel, directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube (sous réserve)</b>	<b>Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale</b>	<b>Jeudi 17 janvier</b>
Questions au Gouvernement	Séance	Mercredi 23 janvier Mardi 29 janvier Mercredi 30 janvier
<b>Audition ouverte à la presse de Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>	<b>Commission des affaires européennes</b>	<b>Mercredi 30 janvier</b>

## B.2. Agenda du Sénat



Texte	Séance ou Commission	Date d'examen
Rien vous concernant		

## C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### C.1. Travaux de l'Assemblée nationale



#### C.1.1. Travaux en Séance publique

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.1.2. Travaux des commissions

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.1.3. Questions parlementaires

##### Questions écrites sans réponses

- Impôts locaux

Question N° : <b>14882</b>	de <b>Mme Marie-Jo Zimmermann</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Moselle )	<b>Question écrite</b>
Ministère interrogé > Budget Ministère attributaire > Budget		
Rubrique > impôts locaux Tête d'analyse > cotisation foncière des entreprises Analyse > réforme. perspectives		
Question publiée au JO le : <b>01/01/2013</b> page : <b>24</b>		
<p>Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le fait que la fédération du bâtiment et des travaux publics de la Moselle s'est publiquement inquiétée de l'augmentation qu'elle juge exorbitante de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en 2012. La fédération du BTP indique notamment : « La loi de finances pour 2011 a prévu que cette cotisation soit établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre entre 206 euros et 2 065 euros, pour les redevables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes au cours de la période de référence est inférieur à 100 000 euros et, pour les autres redevables, entre 206 euros et 6 102 euros. Les entreprises touchées par cette mesure sont des petites entreprises puisque la valeur locative de leurs locaux, assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE), est inférieure à la base minimum communale. L'impôt qu'elles ont acquitté sur cette base minimum en 2010 était fonction de leur faculté contributive. On ne peut</p>		



justifier, à présent, le triplement de leur contribution d'une année à l'autre dans une période économique aussi difficile. Pourtant, la modification à la hausse de cette base minimum revient dans de trop nombreux cas, à tripler la contribution qui leur est réclamée aujourd'hui et qui est censée représenter leur faculté contributive ; une telle mesure n'apparaît justifiée ni économiquement ni constitutionnellement ». Elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de remédier à cette difficulté.

#### C.1.4. Propositions de loi

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

### C.2. Travaux du Sénat



#### C.2.1. Travaux en Séance publique

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.2.2. Travaux des commissions

Rien vous concernant (vacances parlementaires)

#### C.2.3. Questions parlementaires

Rien vous concernant

#### C.2.4. Propositions de loi

Rien vous concernant (vacances parlementaires)